

ExPost

Synthèse

Évaluation
de l'AFD

JUIN
2024
N° 102

Auteurs Alice LEROY, Estelle BRIOT (Altai Consulting),
Laure MARTIN POISSON, Thomas BINET (Vertigo Lab).



Quelle prise en compte des enjeux liés à l'écosystème marin et côtier méditerranéen dans les interventions ?

Évaluation des interventions du groupe AFD

Coordinatrice

Sylvène Laborie-Roussel (AFD)

Avertissement

Les analyses et conclusions de ce document sont formulées sous la responsabilité de ses auteurs. Elles ne reflètent pas nécessairement le point de vue officiel de l'Agence française de développement ou des institutions partenaires.

Photo de couverture

Photo réalisée par drone. La station d'épuration de Nabeul appartenant à l'Office National d'Assainissement de Tunisie (ONAS) traite les eaux usées de la région. Cette eau est réutilisée pour arroser les jardins publics ou dans les industries.

© Saddem Marzouki

Sommaire

Éditorial	p. 4	3.3 Renforcer et systématiser la prise en compte des enjeux liés à la biodiversité marine et côtière	p. 20
Résumé exécutif	p. 5	3.4 De nombreux dispositifs visant à appuyer l'instruction et la mise en oeuvre des projets, mais des cadres insuffisants pour mesurer leurs effets sur les milieux marins	p. 22
Executive summary	p. 7	3.5 Des données insuffisantes pour constater des effets sur les milieux marins	p. 26
1			
Introduction / Contexte	p. 9		
1.1 Contexte général – l'AFD et l'Océan	p. 9		
1.2 Focus sur l'écosystème méditerranéen	p. 10		
2		4	
Objectifs de l'exercice d'évaluation et méthodologie	p. 11	Recommandations	p. 29
2.1 Objectif : Caractériser les interventions de l'AFD à l'échelle de la Méditerranée, puis à l'échelle de la Tunisie	p. 11	4.1 Poursuivre les ambitions de positionnement stratégique de l'AFD sur l'Océan	p. 29
2.2 Méthodologie : approche en deux temps	p. 19	4.2 Renforcer les partenariats stratégiques pour mieux prendre en compte les effets cumulatifs	p. 30
3		4.3 Développer les capacités de financement de l'AFD sur la thématique biodiversité marine	p. 31
Résultats de l'analyse	p. 17	4.4 Renforcer et décloisonner le cadre opérationnel	p. 31
3.1 Une approche cohérente avec la dynamique politique française et alignée avec les cadres stratégiques Océan de l'AFD	p. 17	4.5 Améliorer les dispositifs de suivi-évaluation pour mieux prendre en compte et mesurer les effets et les impacts des projets Océan	p. 32
3.2 Un positionnement aligné avec les politiques nationales et régionales mais au sein d'un écosystème de bailleurs encore peu coordonné sur la thématique biodiversité marine en Méditerranée	p. 18	Liste des sigles et abréviations	p. 33

Éditorial

Mathilde Bord-Laurans, responsable de la division Climat et Nature

Puits de carbone, source d'oxygène, pompe à chaleur, les écosystèmes marins et côtiers jouent un rôle déterminant dans le système climatique mondial. Ils contribuent aussi à la sécurité alimentaire et constituent le socle de nombreuses activités économiques génératrices de revenus et d'emplois (transport, tourisme, énergies, etc.). À ce titre, l'avenir de l'océan et le maintien de son bon état écologique est un sujet de développement majeur.

Pourtant, la prise de conscience de la valeur de ce socle et des facteurs croissants de pression qui s'exercent sur lui – surexploitation des ressources, pollutions, changement climatique, urbanisation – est relativement récente dans le milieu du développement et de la solidarité internationale.

À partir de 2019, dans la dynamique de mobilisation sur ce qui deviendra l'accord de Kunming-Montréal sur la biodiversité, l'AFD a rehaussé ses ambitions « pro-nature » et fait du *mainstreaming* de la biodiversité, c'est-à-dire la prise en compte du capital naturel dans l'ensemble de ses interventions et par l'ensemble de ses équipes, une priorité, comme elle l'avait fait pour le climat à partir de 2007.

Appliquée aux océans, cette volonté a pris la forme d'une première note stratégique en 2020. Une première mutation vers le bleu pour l'AFD. Quelle en était l'ambition ? Reconnaître le rôle de l'océan – en tant que tel – comme espace de vie et socle de développement commun et s'assurer que les activités du Groupe respectent l'équilibre entre bon état écologique et soutien des activités économiques. Une évidence qui reste encore en cours d'opérationnalisation : 7 % du total des activités de l'AFD est en effet liée directement ou indirectement aux océans.

L'exercice d'évaluation présenté ici – circonscrit au Sud du Bassin méditerranéen – a été pensé dès 2020 dans le cadre de ce nouveau positionnement stratégique et opérationnel. Parce que nous avons la conviction que construire une approche nouvelle sur l'océan ne pouvait se faire que collectivement,

en questionnant nos expériences passées, nos partenaires et nos clients. Le travail, mené par le département évaluation avec la division Climat et Nature, la direction régionale Afrique du Nord et l'agence de Tunis, témoigne clairement de l'intérêt de cette démarche d'apprentissage pragmatique, faite de questionnements et d'allers-retours entre stratégie, opérations et capitalisation.

Les conclusions montrent qu'il y a encore des marges de progrès... La prise en compte de la protection des écosystèmes marins, du bon usage de leurs ressources et du suivi de l'état des milieux naturels restent encore trop limitée dans les interventions du groupe. Mais elle va croissante.

Et il s'agit aujourd'hui pour l'AFD de rendre possible une vision renouvelée de l'économie bleue, alignée avec l'Accord de Paris, évidemment, mais aussi le Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal et l'agenda *Nature positive*. Nos investissements liés aux océans ne doivent en effet plus se contenter d'être neutres : ils doivent aussi contribuer à être « positifs » pour les océans, c'est-à-dire contribuer à leur protection et leur restauration.

À l'heure où se prépare en France la prochaine conférence des Nations Unies sur les océans (UNOC), qui aura lieu en juin 2025 à Nice, cet exercice d'évaluation prend une résonance toute particulière. Nombre des recommandations ont été imaginées lors d'ateliers internes, puis à Tunis avec de nombreux acteurs. Elles vont permettre d'alimenter le nouveau plan d'action bleu 2024-2027 du groupe ; l'enjeu est bien de proposer une offre technique et financière plus adaptée aux besoins des écosystèmes et de nos partenaires.

Ainsi, le pari de départ, mettant l'évaluation au cœur de processus d'amélioration collective et de *mainstreaming* de la biodiversité, est en train de démontrer toute sa pertinence.

Résumé exécutif

Contexte

Avec la production de sa première note de cadrage stratégique dédiée à l'océan en 2020, l'Agence française de développement (AFD) souhaite décliner sa stratégie de transition territoriale et écologique au niveau maritime en ayant pour objectif que 70 % de ses projets « océan » aient des co-bénéfices biodiversité et climat en 2025. L'AFD ambitionne également d'associer de façon plus explicite et directe la préservation des océans à ses opérations et stratégies climat et biodiversité dans l'objectif de clarifier son apport à l'agenda 2030 et notamment à l'ODD (Objectif de développement durable) 14 (vie aquatique).

Après un premier bilan interne de ses activités « Océan » mené entre 2008 et 2018, lors de l'élaboration de sa note de cadrage stratégique dédiée, l'AFD souhaitait approfondir son analyse quant à l'impact de ses interventions sur les milieux marins. Pour cette étude, l'AFD a choisi de se concentrer sur la mer Méditerranée qui constitue un foyer de biodiversité fortement menacé. L'indice Planète vivante y a en effet diminué de 20 % entre 1993 et 2016 avec une baisse de 52 % concernant les espèces marines.

Objectifs de l'exercice d'analyse et d'évaluation (2022-2024)

En 2022, l'AFD a mandaté Altai Consulting et Vertigo Lab pour conduire un exercice d'analyse et d'évaluation sur les interventions « Océan » du Groupe AFD et du Fonds Français pour l'environnement mondial (FFEM) en Méditerranée. La finalité générale de l'exercice était de participer au *mainstreaming* des enjeux Océan au sein du groupe AFD, à travers une démarche participative impliquant de nombreux agents du groupe, en portant un regard rétrospectif permettant de :

- Comprendre le positionnement stratégique de l'AFD sur les enjeux Océan par rapport aux autres bailleurs actifs dans les pays riverains de la Méditerranée.
- Caractériser les interventions de l'AFD en Méditerranée au regard de leurs interrelations avec le milieu marin et leurs effets potentiels

sur ce milieu, et chercher à cartographier les interventions en fonction de ces enjeux *via* l'analyse d'un portefeuille d'interventions de l'AFD et du FFEM dans quatre pays du rivage sud de la Méditerranée (Maroc, Algérie, Tunisie, Égypte).

- Évaluer le degré de prise en compte des enjeux liés à la protection des écosystèmes marins et côtiers, au niveau du portefeuille d'interventions et à l'échelle de cinq projets ciblés en Tunisie – dont deux projets cofinancés par le FFEM.

Méthodologie et déroulé de la mission

L'analyse s'est déclinée en deux phases.

Une première étape d'analyse transversale (octobre 2022 – juin 2023) a porté sur un échantillon de 40 projets « Océan » en lien avec la mer Méditerranée octroyés par l'AFD sur une période de 13 ans (2008-2021), dans les pays de la Direction Régionale Afrique du Nord, auxquels ont été associés des projets d'Expertise France (EF) et du FFEM. Cette première étape d'analyse a permis de caractériser et cartographier ces interventions à travers le prisme de leurs différentes interactions avec (et potentiels effets sur) le milieu marin et côtier méditerranéen, afin de dessiner une situation d'ensemble et d'examiner notamment la cohérence des objectifs des projets, à la fois entre eux et avec les stratégies de la France et de l'AFD en lien avec les milieux marins. L'analyse transversale a également caractérisé la prise en compte des enjeux de biodiversité marine dans le déroulé des projets, pour présenter des recommandations en vue d'une meilleure intégration de la vulnérabilité de ces écosystèmes dans la démarche de l'AFD.

La seconde phase de l'étude a concerné l'évaluation ciblée d'une grappe de cinq projets en Tunisie issus de l'échantillon initial, visant à analyser spécifiquement le niveau de prise en compte des enjeux liés aux écosystèmes marins et côtiers au moment de l'instruction des projets, leur cohérence avec les stratégies existantes, ainsi que les résultats atteints au regard de ces enjeux.

Résultats et recommandations

Cohérence interne. La stratégie d'intervention de l'AFD en faveur des océans est cohérente avec la dynamique politique française qui souhaite donner de la visibilité à l'océan et positionner la France en leader sur les enjeux de protection de la biodiversité marine. Toutefois, les stratégies d'intervention sectorielles et les projets concernant l'économie maritime, mis à part le secteur de l'eau et l'assainissement, intègrent peu les enjeux de protection des milieux marins.

Cohérence externe. L'AFD et le FFEM ont un positionnement aligné avec les politiques nationales et régionales, en particulier *via* leurs interventions multi-pays qui s'intègrent parfaitement dans les politiques régionales en lien avec la préservation des écosystèmes marins et côtiers. Il existe de nombreuses initiatives multi-bailleurs sur les enjeux économie bleue ou biodiversité marine en Méditerranée, mais peu de coordination entre bailleurs dans ces domaines.

Pertinence. De nombreux efforts ont été menés ces dernières années pour améliorer la prise en compte des enjeux liés à la biodiversité marine et côtière dans les interventions de l'AFD, mais les résultats de ces actions ne sont pas encore très visibles et ces actions doivent continuer à être renforcées et systématisées. Dans le cadre des dispositifs visant à appuyer l'instruction et la mise en œuvre des projets, la majorité des éléments de l'analyse biodiversité est réalisée *ex-ante* et ne fait pas systématiquement l'objet de suivi spécifique. Concernant les projets étudiés, l'approche AFD restait principalement une approche par les risques afin d'éviter autant que possible les impacts possibles sur les écosystèmes, mais des initiatives récentes montrent que cette démarche évolue vers une approche « positive » de son intervention en matière de protection de la biodiversité marine.

Efficacité et effets. Les cadres logiques des projets étudiés prévoient peu d'indicateurs de résultats et d'impacts et les données ne permettent donc pas de mesurer les impacts des projets sur les écosystèmes marins et côtiers. Cependant l'absence de présentation des résultats ne signifie pas nécessairement l'absence d'effets ; les données pouvant ne pas (encore) avoir été collectées ou n'étant pas directement et systématiquement accessibles. L'analyse s'est donc concentrée sur les effets attendus sur ces écosystèmes.

Des recommandations stratégiques et opérationnelles ont été co-construites lors de l'atelier d'intelligence collective organisé avec les équipes de l'AFD. Ces recommandations ont été ensuite enrichies des analyses issues des évaluations ciblées. Elles s'organisent autour de cinq thèmes principaux :

- Poursuivre les ambitions de positionnement stratégique de l'AFD sur l'Océan
- Renforcer les partenariats stratégiques pour mieux prendre en compte les effets cumulatifs
- Développer les capacités de financement de l'AFD sur la thématique
- Renforcer et décloisonner le cadre opérationnel
- Améliorer les dispositifs de suivi-évaluation pour mieux prendre en compte et mesurer les effets et les impacts des projets Océan.

Executive summary

Context

With the production of its first strategic framework dedicated to the oceans in 2020, AFD (Agence Française de Développement) aimed to set out its territorial and ecological transition strategy at the maritime level, so that 70% of its “Ocean” projects can present biodiversity and climate co-benefits by 2025. AFD also aims to link ocean preservation more explicitly and directly to its climate and biodiversity operations and strategies, with a view to clarifying its contribution to the 2030 Agenda, and especially to SDG (Sustainable Development Goal) 14 (Life below water).

After an initial internal assessment of its “Ocean” activities carried out between 2008 and 2018, during the preparation of its dedicated strategic framework, AFD wished to deepen the analysis of the impact of its operations on marine environments. For this study, AFD chose to focus on the Mediterranean Sea, a highly threatened biodiversity hotspot. The Living Planet Index fell by 20% between 1993 and 2016 in the Mediterranean, with a 52% drop in marine species.

Objectives of the analysis and evaluation exercise (2022–2024)

In 2022, AFD commissioned Altai Consulting and Vertigo Lab to conduct an analysis and evaluation exercise on the “Ocean” operations of AFD Group and the French Facility for Global Environment (FFEM) in the Mediterranean. The overall aim of the exercise was to contribute to the mainstreaming of Ocean issues within AFD Group, through a participatory retrospective approach, with the aim of:

- Understanding AFD Group’s strategic positioning on Ocean issues in relation to other donors active in countries bordering the Mediterranean
- Characterizing AFD Group’s operations in the Mediterranean in terms of their interrelations with the marine environment and their potential effects on this environment, and mapping operations on the basis of these

issues by analyzing a portfolio of AFD and FFEM operations in four southern Mediterranean countries (Algeria, Egypt, Morocco, Tunisia)

- Evaluating the extent to which marine and coastal ecosystem protection issues are taken into account, both at the level of the portfolio of operations and at the level of five targeted projects in Tunisia – including two projects co-financed by the FFEM

Methodology and assignment process

The analysis was carried out in two phases.

A first stage of cross-cutting analysis (October 2022 – June 2023) focused on a sample of 40 “Ocean” projects related to the Mediterranean Sea allocated over a 13-year period (2008–2021), from AFD’s technical divisions and attached to the North Africa Regional Office, to which Expertise France (EF) and FFEM projects were added. This first stage of analysis characterized and mapped these operations through the prism of their various interactions with (and potential effects on) the Mediterranean marine and coastal environment. The objective was to sketch out an overall situation and examine the coherence of the projects’ objectives, both between themselves and with the strategies of France and AFD in relation to marine environments. The cross-cutting analysis also characterized the extent to which marine biodiversity issues were taken into account in the course of the projects, in order to present recommendations for better integration of the vulnerability of these ecosystems into the AFD Group approach.

The second phase of the study involved the targeted evaluation of a cluster of five projects in Tunisia from the initial sample, with the aim of specifically analyzing the level of consideration given to issues linked to marine and coastal ecosystems at the time of project appraisal, their consistency with existing strategies, and the results achieved with regard to these issues.

Results and recommendations

Internal coherence. AFD's intervention strategy for the Ocean is consistent with the French political dynamic, which aims to give visibility to the oceans and position France as a leader in marine biodiversity protection issues. However, except for the water and sanitation sector, sectoral intervention strategies and projects concerning the maritime economy rarely take into account marine environment protection issues.

External coherence. AFD and FFEM have positioned themselves in line with national and regional policies, in particular through their multi-country operations, which align with regional policies relating to the preservation of marine and coastal ecosystems. There are numerous multi-donor initiatives on blue economy and marine biodiversity issues in the Mediterranean, but little coordination between donors in these fields.

Relevance. Many efforts have been made in recent years to take greater account of marine and coastal biodiversity issues in AFD operations, but the results of these actions are not yet very visible and must continue to be reinforced and systematized. Most of the elements of the biodiversity analysis are carried out *ex ante* and are not systematically monitored. As far as the projects analyzed are concerned, AFD's approach is still mainly risk-based, to avoid possible negative impacts on ecosystems. However, recent initiatives show that this approach is evolving towards a "positive" approach in terms of marine biodiversity protection.

Effectiveness and effects. The logical frameworks of the projects analyzed make little provision for outcome and impact indicators. Consequently, it was not possible to use the data to measure their impact on marine and coastal ecosystems. However, the absence of results does not necessarily mean the absence of effects: data may not (yet) have been collected or may not be directly and systematically available. The analysis therefore focused on the expected effects on these ecosystems.

Strategic and operational recommendations were co-constructed during the collective intelligence workshop organized with AFD teams. These recommendations were then enriched with analyses from targeted evaluations. They are organized around five main themes:

- Pursuing AFD's strategic positioning objectives for the Ocean
- Strengthening strategic partnerships to take better account of cumulative effects
- Developing AFD's financing capacities in this area
- Strengthening and decompartmentalizing operational frameworks
- Improving monitoring and evaluation systems to take better account of and measure the effects and impacts of Ocean projects.

1. Introduction / Contexte

1.1 Contexte général – l'AFD et l'Océan

L'Océan et ses ressources sont de plus en plus reconnus comme indispensables pour répondre aux nombreux défis auxquels la planète devra faire face dans les décennies à venir : nourriture, climat, emplois, énergie, matières premières et croissance économique pour 9 à 10 milliards d'êtres humains (Organisation de coopération et de développement économique – OCDE, 2017). Les actifs naturels et les services écosystémiques marins sont ainsi considérés comme parties intégrantes de l'économie maritime. Des calculs préliminaires évaluaient la contribution de celle-ci en 2010 de manière très conservatrice à 1 500 milliards de dollars, ou à environ 2,5 % de la valeur ajoutée brute mondiale (OCDE, 2017). En 2030, sur la base d'un scénario « *business as usual* », sa valeur pourrait plus que doubler.

Avec le deuxième domaine maritime le plus étendu au monde, la France s'est engagée en faveur de la prise en compte des enjeux climatiques et de biodiversité dans la gestion des océans. Les approches et offres de financement de l'AFD combinant développement économique, développement humain et préservation des écosystèmes s'inscrivent ainsi dans ce cadre international, européen et national de préservation du bon état écologique de l'Océan et ses multiples usages.

Les enjeux liés à l'Océan sont considérés comme transversaux et ainsi de nombreuses feuilles de route, stratégies et cadres d'intervention de l'AFD intègrent des activités liées au milieu marin. Avec la production de sa première note de cadrage stratégique dédiée à l'Océan en 2020, l'AFD souhaite décliner la stratégie de transition territoriale et écologique au niveau maritime en ayant pour objectif en 2025 : 70 % des projets « Océan » à co-bénéfices biodiversité et climat.

L'AFD souhaite également associer de façon plus claire la préservation des océans à ses opérations et stratégies climat et biodiversité dans l'objectif de clarifier son apport à l'agenda 2030 et notamment à l'ODD 14 (vie aquatique). Actuellement, sont considérés comme projets « Océan » ceux intégrant des activités dépendant directement des écosystèmes marins et côtiers ou de leur état, et ceux pouvant impacter l'état des milieux jusqu'à 30 km à l'intérieur des terres.

Le premier bilan des activités « Océan » de l'AFD entre 2008 et 2018, mené lors de l'élaboration de sa note de cadrage stratégique dédiée, a montré que la moitié de ces projets ont *a priori* un impact positif sur l'état écologique de l'Océan ; l'autre moitié pouvant être neutre, voir impliquer des conséquences négatives pour les écosystèmes.

1.2 Focus sur l'écosystème méditerranéen

La mer Méditerranée constitue un foyer de biodiversité fortement menacé.

L'indice planète vivante (IPV) y a diminué de 20 % entre 1993 et 2016 avec une baisse de 52 % concernant les espèces marines. Cette situation s'explique par un accroissement des pressions s'exerçant sur le milieu marin (surpêche, changement climatique, artificialisation côtière), entraînant la dégradation ou la perte d'habitats. De nombreux mécanismes encadrent la protection des écosystèmes marins et côtiers en Méditerranée. Cependant, seuls 8 % de la mer Méditerranée possèdent un statut de protection avec une majeure partie dans les eaux des pays membres de l'Union européenne (UE).

La présente évaluation se concentre sur la Méditerranée, car il s'agit d'un bassin très vulnérable et menacé, soumis à des pressions spécifiques, et plus particulièrement sur le sud du bassin,

dépendant de la Direction régionale Afrique du Nord (DRAN) de l'AFD, pour deux raisons principales. Premièrement, l'action de l'AFD y est ancienne (plus de 30 ans) et variée, et donc représentative de tous les secteurs dépendant des/impactant les milieux marins. Deuxièmement, ce choix répond à la nécessité d'avoir un objet d'analyse bien défini et appropriable. L'analyse porte donc sur les projets issus des divisions techniques de l'AFD et rattachés à la DRAN, auxquels ont été associés des projets d'Expertise France (EF), désormais intégré au Groupe AFD, et du Fonds Français pour l'environnement mondial (FFEM).

2. Objectifs de l'exercice d'évaluation et méthodologie

2.1 Objectif : Caractériser les interventions de l'AFD à l'échelle de la Méditerranée, puis à l'échelle de la Tunisie

La finalité générale de l'exercice d'évaluation était de participer au *mainstreaming* des enjeux Océan au sein du groupe AFD, à travers une démarche participative, en portant un regard rétrospectif permettant de :

- Comprendre le positionnement stratégique de l'AFD sur les enjeux Océan par rapport aux autres bailleurs actifs dans les pays riverains de la Méditerranée
- Caractériser les interventions de l'AFD en Méditerranée au regard de leurs interrelations avec le milieu marin et leurs effets potentiels sur ce milieu, et chercher à cartographier les interventions en fonction de ces enjeux *via* l'analyse d'un portefeuille d'interventions de l'AFD et du FFEM dans quatre pays du rivage sud de la Méditerranée (Maroc, Algérie, Tunisie, Égypte)
- Évaluer le degré de prise en compte des enjeux liés à la protection des écosystèmes marins et côtiers, à la fois au niveau du portefeuille d'interventions et à l'échelle de cinq projets ciblés en Tunisie.

Au-delà de recommandations spécifiques à l'échelle de la mer Méditerranée, l'exercice visait également à fournir à l'AFD des recommandations générales qui pourraient être applicables à d'autres écosystèmes marins et côtiers.

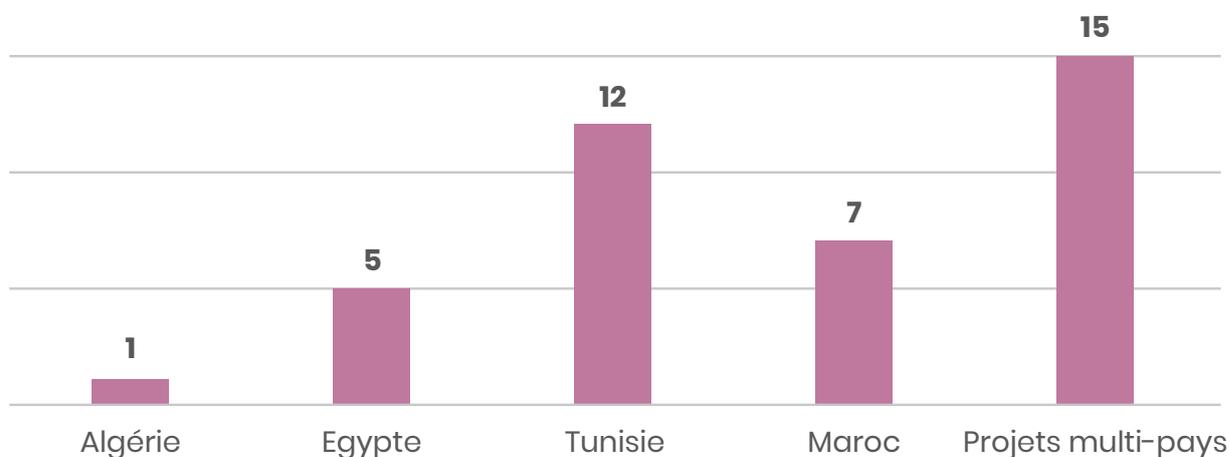
L'exercice s'est déroulé en deux phases distinctes : une phase d'analyse transversale (octobre 2022 – juin 2023) portant sur un portefeuille de 40 projets (dont 10 projets FFEM) « Océan » ; et une phase d'évaluations ciblées d'une grappe de cinq projets ciblés en Tunisie (juillet 2023 – février 2024).

Dans la suite du présent rapport, les éléments spécifiques à la Tunisie (ayant fait l'objet de la seconde phase de l'exercice) sont mis en exergue dans des encadrés comme ci-dessous.

Focus Tunisie

Les écosystèmes tunisiens font face à un ensemble de menaces dont l'ampleur continue d'augmenter sous l'influence de phénomènes incluant les changements climatiques, les pollutions (affectant particulièrement les écosystèmes marins et côtiers), et les espèces exotiques et envahissantes qui affectent les écosystèmes marins, côtiers et les agrosystèmes. Parmi les principales pressions et menaces pesant sur la biodiversité en Tunisie se trouvent la dégradation, la fragmentation et la perte d'habitats sous la conjugaison des effets d'incendies de forêts et de l'artificialisation de l'espace, aussi bien en milieu urbain que rural/agricole ; ainsi que l'utilisation et la gestion peu appropriées des ressources naturelles au niveau des systèmes de production agricole, des systèmes agro-pastoraux et de la pêche, qui s'accompagnent de pratiques non ou peu durables.

Graphique 1 – Répartition géographique des projets étudiés (phase d'analyse transversale)



2.2 Méthodologie : approche en deux temps

2.2.1 – Phase d'analyse transversale (novembre 2022 – juin 2023)

La première étape d'analyse transversale portait sur un échantillon de 40 projets « Océan » en lien avec la mer Méditerranée octroyés sur une période de 13 ans (2008-2021) issus des différentes divisions techniques de l'AFD et rattachés à la DRAN, auxquels ont été associés des projets d'EF et du FFEM. La répartition géographique des 40 projets étudiés est représentée sur le graphique 1.

Une revue des documents disponibles a été réalisée pour chacun des 40 projets du portefeuille. Cette revue a permis de renseigner trois jeux d'indicateurs pour caractériser les projets en lien avec leurs effets potentiels sur les milieux :

- **Caractéristiques générales des projets :** informations générales (année d'octroi, etc.), informations financières (outil de financement, enveloppe, cofinancement, etc.), gouvernance (entité groupe, division technique AFD en charge, tiers, etc.).

- **Intentionnalité des projets quant aux enjeux liés aux écosystèmes marins et côtiers :** Approche (étude, infrastructures, assistance technique, etc.), Secteur (Eau, Assainissement, Aquaculture, Pêche, Biodiversité, Ports, etc.), Projet direct ou contributif^[1], Catégorie de projet Océan (Type 1, 2 ou 3)^[2], etc.
- **Effets attendus sur les écosystèmes marins et côtiers, et évolution de la prise en compte de ces effets :** notations internes Analyse et avis développement durable (AADD) et Maîtrise des risques environnementaux et sociaux (MRESO), effets attendus des projets sur les écosystèmes (notation par Objectif écologique – OE – voir encadré 1), suivi des impacts du projet lors de la mise en œuvre (existence de dispositions contractuelles, existence d'indicateurs d'impact, évaluation des impacts sur les écosystèmes marins et côtiers dans les rapports d'avancement, existence d'une évaluation *ex-post* et prise en compte des impacts dans l'analyse, etc.).

[1] Dans la Note de cadrage stratégique sur l'Océan (AFD, 2020), « Les projets sont catégorisés en projets directs et en projets contributifs. Les premiers sont définis comme étant directement et entièrement conçus en lien avec l'Océan et/ou le littoral et leurs usages. Les projets contributifs n'ont pas de finalité directement liée à l'Océan et/ou au littoral mais ont une composante côtière ou marine ou un impact variable sur ces milieux. Ainsi, des projets portuaires sont considérés comme directs, puisque leur activité repose sur l'océan, tandis que les stations d'épuration côtières, qui réduisent la pollution, sont des projets contributifs »

[2] Type 1 : Projet d'appui aux politiques publiques/gouvernance ; Type 2 : Projet de promotion des secteurs économiques maritimes ; Type 3 : Projet de protection des écosystèmes marins et côtiers et réduction des pressions et pollutions. La plupart des projets ayant été instruits avant l'élaboration de cette stratégie, ils n'ont pas été caractérisés par l'AFD selon leur contribution à telle ou telle catégorie. Des notations ont donc été attribuées dans le cadre de l'analyse, permettant de renseigner la cohérence avec les objectifs actuels.

Encadré 1 – Cadre d'analyse : la DCSMM / IMAP

La Directive cadre stratégie pour le milieu marin (DCSMM) adaptée à la Méditerranée s'inscrivant dans un contexte réglementaire européen et méditerranéen et issue d'un consensus scientifique, **a été choisie comme cadre d'analyse des effets et éventuels impacts mesurés des 40 projets du portefeuille (phase 1) ; puis des cinq projets ayant fait l'objet des évaluations ciblées en Tunisie (phase 2).**

La démarche développée dans le cadre de la DCSMM, pilier environnemental de la Politique Maritime Intégrée européenne, s'appuie sur **11 Descripteurs de pressions et d'états** décrivant le bon état écologique des eaux marines. Cette approche écosystémique et transversale repose sur le schéma *Driver-Pressure-State-Impact-Response* (DPSIR), reliant les activités économiques, les pressions, l'état des écosystèmes, l'impact sur le système socio-économique ainsi que la réponse en matière de gestion.

Cette approche a été traduite dans le contexte méditerranéen à travers l'adoption du Programme intégré d'évaluation et de suivi (IMAP) lors de la COP19 de la convention de Barcelone en 2016. Les parties se sont ainsi engagées à mettre en œuvre une vision écosystémique à travers **11 OE** (traduction des 11 Descripteurs de la DCSMM) et la définition du Bon état écologique, de ses cibles et indicateurs. L'application de l'IMAP dépend de la mise en place des principes de Systèmes partagés d'information environnementale (SEIS) aux échelles nationales et régionales et du développement d'un système intégré d'information et de données au sein du Plan d'action pour la Méditerranée du programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE/PAM). Ainsi, ce programme IMAP s'inscrit dans le déploiement et le suivi de l'ODD 14.

Les OE de l'IMAP sont les suivants :

- OE1 : Biodiversité
- OE2 : Espèces non indigènes
- OE3 : Récolte de poissons et crustacés exploités à des fins commerciales
- OE4 : Réseaux trophiques marins
- OE5 : Eutrophisation
- OE6 : Intégrité des fonds marins
- OE7 : Hydrographie
- OE8 : Écosystèmes et paysages côtiers
- OE9 : Pollution
- OE10 : Déchets marins
- OE11 : Énergie, y compris les bruits sous-marins
- Ajouté : OE12 : Gaz atmosphériques

Une liste d'indicateurs caractérisant chaque OE est aussi fournie dans le cadre de l'IMAP.

Dans le cadre de ces travaux, chaque projet a été passé au crible d'une grille estimant son potentiel impact sur les différents OE. Comme anticipé, cette « notation » est néanmoins restée tributaire des données disponibles pour chaque projet, très limitées (voire inexistantes) concernant les effets/impacts sur les milieux marins. Ainsi dans le cadre de la phase 1 (analyse transversale des 40 projets), seuls les effets prévus sur les écosystèmes marins ont été caractérisés comme positifs, neutres ou négatifs ; dans la phase 2 d'évaluation ciblée, une analyse plus précise a pu, dans certains cas, être menée et des conclusions rendues quant aux effets constatés ou non sur les OE.

L'examen des documents ayant permis de renseigner cette grille d'analyse a été complété par :

- **40 entretiens** avec des représentants du groupe AFD et du FFEM ; ainsi qu'avec des représentants d'autres bailleurs/institutions afin de réaliser un *benchmark* de leurs ambitions et modalités d'intervention océan : OCDE, UNEP FI (l'Initiative Financière du Programme des Nations Unies pour l'Environnement), Asia Development Bank (ADB), Banque mondiale, KfW (Kreditanstalt für Wiederaufbau), IRIS (Institut de relations internationales et stratégiques) ;
- **Une revue documentaire approfondie** des différentes stratégies de l'AFD et des autres bailleurs avec pour objectif d'identifier l'alignement des interventions de l'AFD avec de telles stratégies.
- **Un atelier de réflexion collective interne** pour présenter les résultats de l'analyse transversale, créer un espace de dialogue et susciter des échanges afin de co-construire les recommandations.

Cette première étape d'analyse a permis de caractériser et cartographier les interventions de l'AFD, d'EF et du FFEM à travers le prisme de leurs différentes interactions avec (et potentiels effets sur) le milieu marin et côtier méditerranéen, afin de dessiner une situation d'ensemble et d'examiner notamment la cohérence des objectifs des projets, à la fois entre eux et avec les stratégies de la France et de l'AFD en lien avec les milieux marins. La prise en compte de ces enjeux dans le déroulé des projets a également été analysée, permettant de présenter des recommandations pour une meilleure intégration de la vulnérabilité de ces écosystèmes dans la démarche de l'AFD. Cette phase a par ailleurs donné lieu à la réalisation d'une analyse comparative du positionnement des principaux bailleurs de la région. Enfin, un outil pilote de cartographie a été développé qui a permis de situer le portefeuille de projets et le lien de ces derniers avec les différents OE à l'échelle de la Méditerranée.

2.2.2 – Phase d'évaluations ciblées

À la suite de l'analyse transversale, un focus sur le portefeuille tunisien a été réalisé. Les projets sélectionnés intégraient les secteurs représentatifs des quinze dernières années d'intervention de l'AFD et du FFEM en Tunisie, à savoir :

- Eau et Assainissement (EAA) – deux projets « 19 STEP » et « DEPOLMED » (AFD), octroyés respectivement en 2008 et 2015.
- Pêche – projet « MEDFISHTUN » (AFD), octroyé en 2018.
- Aires Marines Protégées (AMP) – deux projets « AMCP-Pêche » (FFEM) et « COGITO » (FFEM), octroyés respectivement en 2013 et 2016.

Un projet multi-pays (COGITO) a été ajouté à l'échantillon afin de pouvoir comparer les approches et amorcer une réflexion sur leur complémentarité, ainsi qu'analyser le degré de coordination au sein des équipes de gestion des projets pays et multi-pays. **La grappe inclut également des projets en cours, afin de mesurer les évolutions de la prise en compte des effets potentiels des projets sur les écosystèmes marins.** En effet, certaines évolutions récentes n'auraient pas pu être intégrées dans le cas contraire.

Les questions pour l'analyse des projets s'arrimaient aux critères d'évaluation du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE tout en ciblant systématiquement les spécificités du projet en lien avec la prise en compte de la biodiversité marine (Tableau 1).

Tableau 1 – Critères d'évaluation et questions de l'analyse (phases 1 et 2)

Questions générales pour l'analyse transversale (phase 1)	Angles retenus pour l'évaluation ciblée (phase 2)
COHÉRENCE INTERNE	
Le projet est-il en cohérence avec les politiques et stratégies de la France et de l'AFD en lien avec les milieux marins (principalement biodiversité, climat) ?	<ul style="list-style-type: none"> • Cohérence avec les politiques et stratégies de la France et de l'AFD en Tunisie. • Bonnes pratiques et possibilités d'amélioration de la coordination entre projets pays et multi-pays au sein du portefeuille tunisien.
COHÉRENCE EXTERNE	
Les projets sont-ils en cohérence avec les politiques nationales, régionales et les interventions des autres bailleurs ?	<p>Bailleurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Coordination entre bailleurs en Tunisie et effets sur la prise en compte et le suivi des enjeux marins. • Spécificités et impacts des projets cofinancés. • Positionnement de l'AFD au sein de l'écosystème de bailleurs actifs sur la thématique Océan en Tunisie.
	<p>Contreparties tunisiennes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cohérence avec les politiques tunisiennes concernant les milieux marins
PERTINENCE	
L'AFD prend-elle en compte les pressions et enjeux prioritaires auxquels font face les écosystèmes marins et côtiers dans la conception et la gestion des projets ? Ses interventions ont-elles permis d'y répondre ?	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte des pressions et enjeux prioritaires des écosystèmes marins et côtiers dans le choix des zones d'intervention. • Contribution à la diminution de ces pressions.
Les différentes actions et dispositifs mis en œuvre par l'AFD et ses contreparties permettent-ils d'identifier et de répondre aux enjeux liés aux écosystèmes marins méditerranéens ?	<ul style="list-style-type: none"> • Mesure des effets potentiels positifs identifiés par la notation AADD. • Prise en compte des prescriptions E&S durant la mise en œuvre et l'évaluation du projet et évolution du dispositif.
Un système de suivi/évaluation permet-il de rendre compte de l'intégration de ces enjeux ?	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse des cadres logiques et de leurs indicateurs concernant les effets des projets sur les écosystèmes marins et côtiers.
IMPACT ET DURABILITÉ	
Les différentes actions mises en œuvre par l'AFD ont-elles permis de répondre aux enjeux liés aux écosystèmes marins méditerranéens de manière efficace ?	<ul style="list-style-type: none"> • Effets positifs ou négatifs des projets au regard des OE attendus et effets inattendus non anticipés. • Appropriation des enjeux de l'écosystème méditerranéen par les différents acteurs • Effets de levier des projets pour : <ul style="list-style-type: none"> - une meilleure prise en compte de ces enjeux dans les politiques publiques - le rehaussement de l'ambition du pays en la matière - une amélioration des normes du pays en matière de prise en compte des risques environnementaux
L'impact de l'intervention de l'AFD sur l'environnement s'inscrit-il au-delà de la temporalité du projet ?	
<p>Les projets bénéficiant à la fois de subvention et de prêt prennent-ils mieux en compte les enjeux liés aux écosystèmes marins ?</p> <p>Dans quelle mesure les activités financées en subvention répondent-elles aux enjeux liés à l'écosystème marin ? Quelles bonnes pratiques ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Influence du montage du projet et synergies entre subvention et prêt pour une meilleure prise en compte des enjeux liés aux écosystèmes marins. • Rôle des activités financées en subvention pour répondre aux enjeux liés à l'écosystème marin.

Pour répondre à ces questions, une mission en Tunisie a été effectuée en octobre 2023 et trente entretiens ont été conduits, ainsi qu'une revue documentaire approfondie. Trois rapports thématiques (Eau et Assainissement, Pêche, et Aires Marines Protégées) ont été produits compilant les résultats obtenus pour les projets liés à ces trois secteurs. Une analyse croisée des conclusions de ces rapports a également été produite.

Afin de développer des perspectives opérationnelles pour l'agence AFD à Tunis, **deux ateliers ont été animés en présentiel** à Tunis auprès des agents AFD, puis auprès des partenaires tunisiens et internationaux de l'agence.

La seconde phase a permis de réaliser les évaluations « ciblées » de cinq projets issus de l'échantillon initial. Ces évaluations sont venues compléter, approfondir et illustrer les conclusions et tendances de l'analyse transversale, et tester la pertinence des recommandations identifiées durant la première étape.

2.2.3 – Limites de l'exercice (phases 1 et 2)

Plusieurs limites ont été rencontrées dont certaines ont pu être, au moins partiellement, levées. Elles incluent :

- L'absence de référence dans les documents de projet à des études de faisabilité et le peu d'accès à ces études.
- Le peu de données disponibles relatives à l'étape de pré-identification et au contexte des interventions.
- L'absence d'évaluations *ex-post* pour la majorité des projets et une analyse conduite majoritairement *ex-ante*.
- Le peu de données relatives au suivi environnemental et social des projets durant leur mise en œuvre (absence d'indicateurs de suivi dans les cadres logiques, etc.).
- Le manque de disponibilité de certains personnels clés à mobiliser pour mener l'exercice évaluatif pour les projets instruits / mis en œuvre / terminés il y a plusieurs années.

3. Résultats de l'analyse

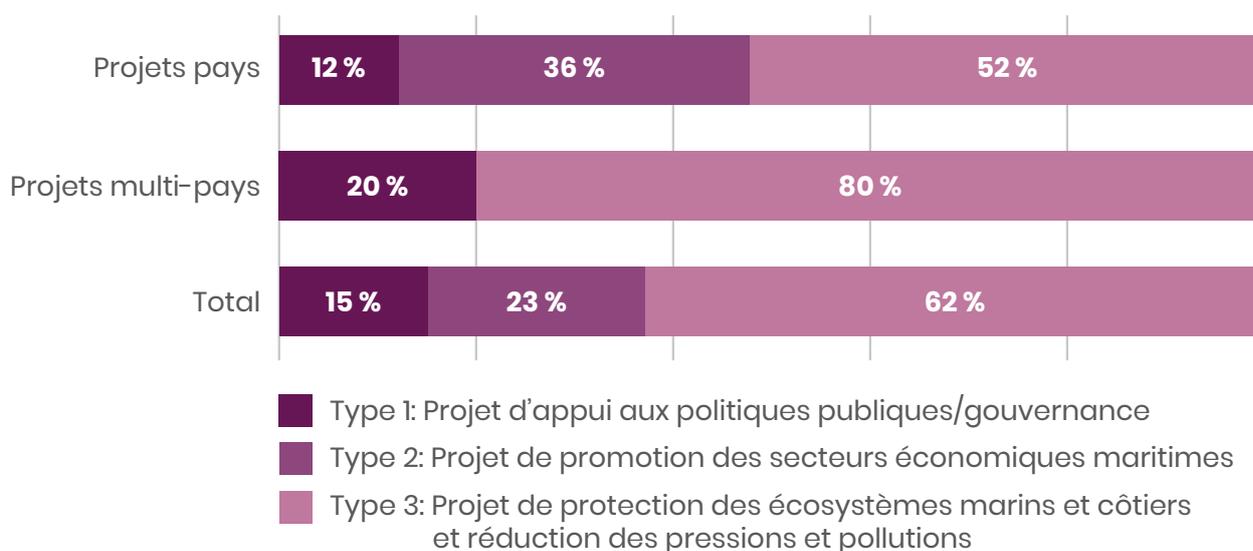
La présentation des résultats est organisée selon les critères d'évaluation et combine les résultats obtenus dans les phases 1 et 2 de ce travail.

3.1 Une approche cohérente avec la dynamique politique française et alignée avec les cadres stratégiques Océan de l'AFD

La stratégie d'intervention de l'AFD en faveur des océans s'inscrit dans une dynamique politique française souhaitant donner de la visibilité à l'océan et positionner la France en leader sur les enjeux de protection de la biodiversité marine. L'AFD, en adoptant une stratégie fondée sur l'Océan en tant qu'écosystème, est alignée avec les politiques françaises. Elle se fixe par ailleurs des ambitions arrimées à des objectifs de convergence climat et biodiversité, bien que ces dernières soient aujourd'hui peu lisibles et directives pour le groupe.

Les projets sont en cohérence avec les différents axes stratégiques du Cadre Océan de l'AFD. Si la plupart ont été développés avant la validation de la note de cadrage stratégique sur l'Océan de l'AFD (2020), tous les projets du portefeuille correspondent aux axes et types définis dans la stratégie Océan. Les projets ont toutefois des finalités très distinctes selon leur portée et leur volume : les interventions multi-pays, associées à des montants plus faibles, relèvent plutôt de la protection des écosystèmes marins et côtiers et réduction des pressions et pollutions (Type 3) ; tandis que les projets nationaux appuient davantage la promotion des secteurs économiques maritimes (Type 2) avec des montants plus importants. Par ailleurs, les projets d'appui aux politiques publiques/gouvernance (Type 1) se concentrent sur l'échelle nationale (Graphique 2).

Graphique 2 – Répartition des projets du portefeuille par type d'intervention (Cadre Océan de l'AFD)



Les stratégies d'intervention sectorielles et les projets de promotion des secteurs de l'économie maritime, mis à part le secteur eau et assainissement (EAA), intègrent peu les enjeux de protection des milieux marins.

En effet, ces projets n'intègrent que peu d'effets attendus positifs et pourraient même plutôt avoir des effets négatifs sur les écosystèmes marins.

Focus Tunisie

Les cinq projets évalués sont cohérents avec les ambitions fixées à l'époque de leurs instructions respectives par les cadres stratégiques de l'AFD et du FFEM, et demeurent alignés avec les cadres d'intervention actuels.

Si l'AFD et le FFEM ont établi des relations de long terme et de confiance avec les partenaires tunisiens sur des thématiques liées à la protection de la biodiversité marine, **leurs interventions restent cloisonnées avec trop peu de synergies entre elles. Par ailleurs, si le FFEM dispose d'une vision globale de la protection de la biodiversité en Méditerranée – incluant la Tunisie – ça n'est pas le cas de l'AFD.**

Or, le Groupe AFD, à travers les organisations qui le composent et ses modalités d'opération, pourrait disposer de capacités d'intervention adaptées pour mieux prendre en compte les enjeux liés à la préservation des écosystèmes marins dans ses projets en Méditerranée : Proparco intervient en Tunisie en appui aux TPE/PME (Très petites entreprises/Petites et moyennes entreprises) ; la Tunisie figure parmi les principaux pays d'intervention d'Expertise France ; le FFEM est le principal acteur lié au Groupe AFD à intervenir sur la thématique des AMP en Tunisie.

3.2 Un positionnement aligné avec les politiques nationales et régionales mais au sein d'un écosystème de bailleurs encore peu coordonné sur la thématique biodiversité marine en Méditerranée

Cohérence avec les politiques régionales et nationales

Les projets étudiés, et notamment les projets multi-pays, s'intègrent dans les politiques régionales en lien avec la préservation des écosystèmes marins et côtiers.

Cependant, les interventions multi-pays financées par le groupe AFD et le FFEM en lien avec les stratégies régionales pourraient bénéficier de davantage d'efforts de coordination, afin de maximiser leurs effets. Cela est limité en partie par les faibles capacités d'intervention en don de l'AFD, et alors que le cadre de partenariat entre le FFEM et l'AFD prévoit une coopération dans le cas de cofinancement de projets communs.

En lien avec les politiques nationales des pays à l'étude, l'AFD est très présente sur les questions d'eau et d'assainissement, qui ont un impact important sur les écosystèmes marins et côtiers.

L'AFD reste soumise aux requêtes de ses contreparties et à ses capacités de financement (prêt, don, niveau de concessionnalité, etc.). Les interventions de préservation et restauration des écosystèmes marins sont pour l'instant en grande majorité financées sous forme de subventions tant au niveau multi-pays que national, les contreparties ne souhaitant pas s'endetter en priorité pour ce type d'intervention. Les subventions au niveau national – de l'AFD comme des autres bailleurs – visant à préserver / restaurer les écosystèmes marins restent par ailleurs rares.

Focus Tunisie

Les 5 projets évalués s'inscrivent dans le cadre des politiques régionales et nationales visant à protéger l'environnement et la biodiversité marine, même si la protection des écosystèmes n'est pas la première finalité de ces dernières, et que leur mise en œuvre reste à améliorer.

Cohérence avec les autres bailleurs

L'AFD se situe parmi les premières organisations à avoir lancé une réflexion globale sur les enjeux Océan et élaboré une doctrine d'intervention dédiée. Chez les bailleurs pris en compte dans l'analyse comparative, le positionnement sur les enjeux marins est relativement récent (moins de cinq ans) voire très récent (stratégies produites entre 2021 et 2022 pour une grande partie). Ceci implique en revanche qu'à ce stade peu de retours d'expérience voire d'évaluations de la mise en œuvre de ces stratégies sont disponibles.

La manière dont les différents bailleurs présentent le sujet fait appel à des terminologies diverses associées à l'Océan : « économie bleue durable », « économie de l'Océan durable », « ODD 14 », « Biodiversité Marine », « Océan ». Le terme de *Sustainable Blue Economy* (SBE) apparaît malgré tout comme le plus répandu et ce notamment dans les stratégies développées le plus récemment. L'OCDE et l'UNEP FI constituent des acteurs majeurs de la structuration des approches SBE, chacun avec leurs spécificités – s'adressant respectivement au public et (plutôt) au privé. La Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) appuie fortement la thématique de l'économie bleue durable dans la région méditerranéenne en gérant notamment le fonds multi-donateur *Blue Mediterranean Partnership* (BMP)^[3]. La Banque Mondiale est également très investie en soutien à ces politiques dans la région.

Il n'existe que peu de coordination entre bailleurs sur les enjeux économie bleue ou biodiversité marine en Méditerranée. Pourtant, près de 50 % des projets du portefeuille étudié intervenant en appui aux infrastructures à l'échelle nationale ont été cofinancés avec d'autres bailleurs ; néanmoins, cette collaboration, quand elle existe, est plutôt le fait des gouvernements qui coordonnent la répartition de leurs prêts souverains. Le récent BMP pourrait constituer un véhicule intéressant pour améliorer cette coopération et canaliser des financements pour l'économie bleue dans la région.

[3] Le BMP vise à lutter contre les menaces qui pèsent sur la mer Méditerranée en coordonnant le financement de projets d'économie bleue en Méditerranée et en mer Rouge, en se concentrant dans un premier temps sur l'Égypte, la Jordanie et le Maroc. Grâce à un nouveau fonds multi donateurs géré par la BERD, le BMP cherche à obtenir des financements supplémentaires de la part de bailleurs souverains pour la préparation de projets et le financement mixte.

Focus Tunisie

Le paysage des bailleurs et le positionnement de l'AFD ou du FFEM varient largement en fonction des secteurs. Le financement des aires marines protégées en Tunisie attire peu de bailleurs intervenant dans le pays – notamment car ces derniers ont peu de capacités d'intervention en subvention ; mais il existe de fortes dynamiques régionales de coordination et de financement dont la Tunisie bénéficie et dans lesquelles s'est largement inscrit le FFEM à travers son soutien de long terme aux acteurs et aux dispositifs intervenant pour la conservation de la biodiversité marine en Méditerranée (MedPAN, PIM, PPI-OSCAN, CMB, Medfund). Les bailleurs du secteur pêche et aquaculture en Tunisie, malgré leur nombre limité, sont peu coordonnés. Le secteur de l'assainissement, massivement soutenu par les Institutions Financières Internationales (IFI), bénéficie d'une assez bonne coordination des bailleurs.

La thématique transversale de l'économie bleue est soutenue en Tunisie à travers différentes interventions. En Tunisie, la Banque Mondiale, à travers sa feuille de route pour l'Économie Bleue, en cours de finalisation, cible certains secteurs (pêche, pollution plastique). Ce cadre pourrait favoriser la coopération entre parties prenantes tunisiennes et entre bailleurs intervenant dans le secteur.

3.3 Renforcer et systématiser la prise en compte des enjeux liés à la biodiversité marine et côtière

De nombreux efforts ont été menés ces dernières années pour faciliter l'intégration des enjeux marins (stratégie Océan, marqueur océan dans le système d'information de l'AFD, *task force* océan, etc.) **dans les interventions de l'AFD, mais les résultats de ces actions ne sont pas encore très visibles.**

Si le sujet commence à être bien approprié au sein de certaines équipes travaillant directement sur les questions de biodiversité marine, ceci n'est pas généralisable à l'ensemble des équipes concernées. En outre, la multiplicité et la fragmentation des outils « biodiversité » ne facilitent pas leur utilisation et appropriation.

La prise en compte de la biodiversité marine est en général intégrée, dans tous les outils AFD, comme un sous axe de la biodiversité. Des efforts ont été mis en œuvre pour tenter de préciser, dans le cadre de la redevabilité notamment, les spécificités associées à la biodiversité marine (voir encadré 2).

Encadré 2 – Nature + : vers des grilles de « déclinaison simple » intégrant les enjeux propres à la biodiversité marine

Dans la dynamique post-2020 générale et fortement soutenue à l'AFD à partir de 2019, l'AFD a rehaussé ses ambitions « pro-nature » et construit son approche « Nature positive » qui a pour objectif d'ancrer les enjeux de *mainstreaming* de la biodiversité au sein de l'ensemble de ses secteurs d'intervention. Appliquée depuis janvier 2022, la nouvelle comptabilisation des co-bénéfices biodiversité fait partie de cette approche. Outre sa volonté d'affiner davantage encore la comptabilisation des co-bénéfices biodiversité de ses projets « contributifs », elle fonde à présent sa sélection sur « l'existence d'une intentionnalité explicite vis-à-vis de la biodiversité et la recherche d'un gain net ». Une action est intentionnelle si ses objectifs contribuent aux objectifs de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB). Le marqueur Biodiversité du CAD de l'OCDE permet de graduer l'intensité de la contribution, et les pourcentages comptabilisés correspondent aux leviers d'actions répondant aux objectifs de la CDB.

Levier	%
1 Protection des écosystèmes et/ou espèces naturels terrestres, aquatiques et marins	100
2 Restauration des écosystèmes naturels terrestres, aquatiques et marins	80
3 Aménagement spatial intégré des territoires ruraux et urbains	60
4 Politiques publiques intégrées et mobilisation de ressources financières en faveur de la biodiversité	50
5 Gestion durable des ressources naturelles (quantité et qualité) et chaînes de valorisation	40
6 Élimination des pollutions ponctuelles et chroniques d'origine anthropique	20

Pour affiner les résultats de sa comptabilisation annuelle, l'AFD a également développé des grilles d'analyse spécifiques pour les secteurs considérés comme contributifs. En lien avec les enjeux marins, des grilles « Eau et Assainissement » et « Pêche » ont été développées. **Ces grilles qualifiées de « déclinaisons simples »** sont malgré tout assez précises et construites de manière pragmatique (intégrant des exemples de projets notamment), permettant de guider l'utilisateur au-delà du cadre théorique. Si elles gagneraient à être mieux présentées, à intégrer des exemples de projets plus poussés, ou à être mieux diffusées pour faciliter leur utilisation, elles permettent pourtant de bien caractériser les projets afin de définir les co-bénéfices biodiversité.

Le suivi et la comptabilisation des projets liés aux enjeux de biodiversité marine ou côtière sont par ailleurs facilités à présent par le marqueur « Océan » complété au même titre que le marqueur CAD Biodiversité. Les entretiens suggèrent que **la prochaine étape pour l'AFD pour améliorer encore sa comptabilisation serait de calculer les contributions sur une base réelle anticipée** (en lien avec les budgets associés aux composantes « biodiversité » de chaque projet). Ce cadre sera également amené à être révisé pour réaligner ses « leviers » avec le nouveau cadre Kunming-Montréal pour la biodiversité.

Focus Tunisie

Les projets étudiés affichent généralement des **ambitions claires pour la protection des écosystèmes marins et côtiers**, hormis le projet le plus ancien de l'échantillon (19 STEP).

Le choix des zones d'intervention des projets n'a pas systématiquement répondu à des critères directement liés aux pressions auxquelles font face les écosystèmes marins.

19 STEP a ainsi pris en compte d'autres facteurs tels que l'état des infrastructures concernées. **Les projets d'AMP, quant à eux, ont fait des pressions et enjeux des écosystèmes marins leur priorité pour le choix des sites**, s'inscrivant dans des processus de protection préalable.

Par ailleurs, le traitement des pressions et enjeux auxquels font face les écosystèmes marins et côtiers à travers les activités menées varie selon les projets étudiés.

À travers le soutien aux Aires Marines et Côtiers Protégées, les projets COGITO et AMCP-Pêche visaient explicitement à faire diminuer les différentes pressions s'exerçant sur les sites d'intervention. En revanche, si la préservation des écosystèmes marins et côtiers faisait partie des intentions indirectes (*via* la gestion durable des ressources halieutiques) du projet MEDFISHTUN, elle ne figure pas *per se* parmi les priorités de plusieurs de ses maîtrises d'ouvrage. Les activités principales de 19 STEP et DEPOLMED consistent en la construction, l'extension ou la réhabilitation de Stations d'épuration des eaux usées (STEP) ; et DEPOLMED prévoit un ensemble d'actions complémentaires au travers de sa composante de « renforcement des capacités » visant spécifiquement la réduction des pressions.

3.4 De nombreux dispositifs visant à appuyer l’instruction et la mise en œuvre des projets, mais des cadres insuffisants pour mesurer leurs effets sur les milieux marins

3.4.1 – Avis et Analyse Développement Durable (AADD)

Le dispositif AADD a été déployé en 2014 pour répondre à la demande des ministères de tutelle de l’AFD (le ministère de l’Europe et des affaires étrangères notamment) d’éclairer *ex-ante* le processus de décision (avis et analyse) des instances à la lumière des dimensions du développement durable, via une notation sur la base de six critères. Le dispositif, révisé en 2017 et en 2021, est intégré au cycle de projet AFD. Un guide méthodologique en cours de rédaction permettra d’introduire l’AADD à Proparco et EF.

Prévu pour un usage par l’équipe projet afin d’identifier comment celui-ci s’intègre dans une dynamique de développement durable, il est considéré d’abord comme un outil de sensibilisation et de dialogue avec les équipes. L’avis indépendant provisoire puis définitif émanant directement de la cellule Avis développement durable (ADD) de l’AFD vient confirmer/infirmer la lecture de l’équipe projet et éclairer la décision du comité pendant le processus d’instruction. La cellule ADD n’est pas intégrée à l’équipe projet.

Le critère D4 de la notation concerne la « Préservation de la biodiversité, gestion des milieux et des ressources ». La dimension marine de la biodiversité est incluse dans la fiche de définition adossée à la grille de notation « Biodiversité » (« Variabilité des organismes vivants de toute origine y compris les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie »). La fiche et la grille intègrent des exemples de projets ayant des impacts sur la biodiversité marine et font références aux objectifs et cadres internationaux relatifs aux milieux marins et côtiers (ODD 14 et Cadre Mondial biodiversité 2022) mais ne font pas référence aux spécificités qui pourraient concerner la biodiversité marine et ne présentent pas de dimensions dédiées.

La plupart des projets analysés (29 parmi les 40 étudiés) échappent à ce « filtre » biodiversité et ne font ainsi pas l’objet d’un examen fin de leur potentielle contribution positive ou négative sur les écosystèmes marins. En effet, la notation ADD n’a été mise en place qu’à partir de 2014, ne s’applique qu’aux subventions de plus de 1,5M € et aux prêts de plus de 5M €, et ne concerne pas les guichets et outils spéciaux. Ainsi, seuls 11 des 40 projets étudiés incluent des informations relatives au critère de la notation ADD (biodiversité). S’il est donc difficile d’en tirer des conclusions générales, on note que les huit projets obtenant une notation égale ou supérieure à +1 sont des projets d’assainissement (50 %) ou des projets de biodiversité et d’aires protégées (40 %), et sont donc à 90 % des projets de Type 3 (protection des écosystèmes marins et côtiers et réduction des pressions et pollutions) selon la typologie de la stratégie Océan de l’AFD, présentant des effets attendus positifs sur les écosystèmes marins.

En outre, dans l'échantillon de projets analysés (octroyés entre 2008 et 2021), les effets potentiels sur la biodiversité ne font pas l'objet de dispositifs spécifiques pour les mesurer et restent donc dans le registre de l'intentionnalité. Cependant, le dispositif AADD a récemment évolué à la suite de l'actualisation des grilles en 2022 : désormais, les prérequis permettant de pouvoir attribuer une note de +2 ou +3 à certains projets ont été explicités et ces projets doivent, entre autres, définir des scénarii de référence, des objectifs de progression à inclure dans le cadre logique et mettre en place des mesures pour assurer la pérennité des effets recherchés. En outre, depuis le 1^{er} juillet 2023, une analyse développement durable devra être intégrée au rapport d'achèvement de projet.

3.4.2 – Démarche de maîtrise des risques environnementaux et sociaux (E&S) de l'AFD (MRESO)

La démarche de maîtrise des risques E&S de l'AFD (MRESO) a été élaborée en 2007 et une politique de MRESO a suivi en 2017. La cellule dédiée à la gestion des risques E&S a été créée en 2008 et est devenue la division d'Appui Environnemental et Social (AES) en 2012.

Cette démarche MRESO intervient aux différentes étapes du cycle de projet de l'AFD (identification, instruction, engagement, supervision et post-évaluation). Elle cherche à améliorer la prise en compte des aspects environnementaux et sociaux en prévenant les impacts négatifs (éviter, réduire ou compenser). À l'inverse du dispositif AADD, les experts d'AES sont intégrés à l'équipe projet.

La division AES examine et classe chaque opération proposée en risques environnementaux et sociaux Elevés (A) - Importants (B) - Modérés (B+) - Faibles (C) en fonction de l'ampleur des risques potentiels de l'opération. Un **suivi rapproché n'est ensuite opéré au cours de la mise en œuvre que pour les projets classés A et B+.**

La division AES n'est pas organisée par spécialisation sectorielle mais a intégré depuis environ deux ans **des spécialistes des sujets marins**, qui ont contribué à renforcer les capacités de la division sur cette thématique. Elle a développé des **fiches sectorielles** pour appuyer l'identification des impacts E&S sur différents secteurs et identifier les mesures standard de maîtrise des risques notamment environnementaux. Certaines de ces fiches intègrent des sujets marins, comme les fiches « infrastructures portuaires », « usines de dessalement », « infrastructures touristiques » datant de 2011/2012 et la fiche « éoliennes » (dont en mer) de 2022. Les fiches réfèrent également à des documents / outils sectoriels qui permettent à l'utilisateur d'affiner son analyse.

Tout comme le dispositif AADD, la notation AES ne concerne pas tous les projets : elle ne s'applique ni aux projets du FFEM ni à ceux de la division OSC (Organisation de la société civile) et ne concerne que les projets de plus de 1M€. **Lors de la mise en œuvre, seuls les projets notés A, B et B+ font l'objet d'un examen approfondi** à travers la réalisation d'Études d'impact environnemental (EIE) et l'élaboration d'un Plan de gestion environnemental et social (PGES).

La maîtrise d'ouvrage, bénéficiaire direct ou indirect des financements de l'AFD, est la première responsable de la mise en œuvre des dispositifs de gestion des risques E&S de son projet. L'AFD prévoit des conditions (conditions suspensives ou engagements particuliers) dans la convention de financement, qui doivent assurer la prise en compte préalable et tout au long du cycle du projet des impacts E&S par la maîtrise d'ouvrage. Le suivi de la réalisation des EIE et PGES est réalisé notamment dans la mesure où ils figurent au titre de conditions suspensives aux conventions de financement.

Enfin, le suivi des mesures E&S n'est pas directement intégré au projet et n'apparaît pas dans son cadre logique, ni dans son cadre de redevabilité, ce qui ne facilite pas le suivi des actions.

La majorité des éléments de l'analyse biodiversité (incluant sans le spécifier la biodiversité marine) est **réalisée ex-ante mais ne fait pas l'objet de suivi spécifique**, mis à part dans le cas de projets qualifiés A, B ou B+ par AES (qui concernent principalement les projets d'infrastructures) et des dispositions spécifiques de maîtrise des impacts environnementaux associés (EIE, PGES).

L'approche AFD reste ainsi, à ce stade, pour les grands projets d'investissements (port, transport, pêche) principalement une approche par les risques afin d'éviter autant que possible les impacts possibles sur les écosystèmes.

Néanmoins, la contribution de l'AFD aux enjeux de protection de la biodiversité marine est également mesurée à travers des mécanismes de redevabilité (Nature+, voir plus haut), selon des grilles d'analyse qui s'efforcent de plus en plus de tenir compte des spécificités liées à la biodiversité marine. **À travers ce type de mécanisme, comme à travers l'AADD, l'AFD a donc également une approche « positive » de son intervention en matière de protection de la biodiversité marine et pas une approche à travers le seul prisme des « risques », observée chez certains autres bailleurs.**

Focus Tunisie

Les effets potentiels sur la biodiversité à la source des notations AADD ne font l'objet de dispositifs spécifiques pour les mesurer dans aucun des deux projets concernés par les notations AADD (MEDFISHTUN et DEPOLMED) et restent donc dans le registre de l'intentionnalité.

Le dispositif MRESO ne s'applique qu'à 3 des 5 projets analysés (MEDFISHTUN ; DEPOLMED et 19 STEP). L'analyse des deux projets d'assainissement qui ont fait l'objet d'un suivi par l'équipe AES, montre comment le dispositif MRESO a, quant à lui, évolué entre l'octroi de 19 STEP en 2008 et celui de DEPOLMED en 2015 pour une prise en compte plus précise des risques, en particulier sur les milieux récepteurs. **En outre, malgré des notations E&S différentes, les deux programmes ont réalisé des études de faisabilité environnementale et des EIE pour chaque STEP, qui ont conduit à l'élaboration de PGES pour chaque site.** Les PGES intègrent des plans de suivi et des indicateurs plus détaillés que les cadres logiques des projets concernant les impacts sur les écosystèmes récepteurs et marins. Cependant, le suivi des PGES se concentre exclusivement sur le plan d'atténuation des impacts pour la phase de travaux financée par l'AFD.

3.4.3 – Cadres logiques

Les cadres logiques des projets étudiés prévoient peu d'indicateurs de résultats (*outcome*) et d'impacts et ne permettent donc pas de mesurer leurs impacts sur les écosystèmes marins et côtiers. C'est également le cas des projets à finalité directement liée à l'Océan, dont les ambitions fixées le sont principalement en termes de réalisation d'activités (*output*). Par ailleurs, la plupart des indicateurs présents dans les cadres logiques ne sont pas temporalisés et ne fixent pas d'échéances de court ou moyen terme répondant aux besoins du suivi de l'exécution, distincte d'échéances à plus long terme concernant les effets/impacts des projets. Ce manque de différenciation temporelle se reflète parfois dans les attentes divergentes de l'AFD et des maîtrises d'ouvrage des projets, qui s'inscrivent respectivement dans un temps de projet ou dans la permanence de l'action.

Au moment de l'étude, outre la liste d'indicateurs agrégeables par thématiques, l'AFD ne comptait pas d'instrument ou de cadre de suivi spécifique aux écosystèmes marins.

Focus Tunisie

Parmi les cinq projets évalués, certains intègrent des initiatives de suivi et d'évaluation en dehors de leurs cadres logiques qui pourraient fournir des informations pertinentes relatives à leurs effets sur les milieux marins. Au sein des projets 19 STEP et DEPOLMED, les PGES, sur la base des études de faisabilité et des EIE, proposent des indicateurs d'impact détaillés sur les écosystèmes récepteurs. Le dispositif de suivi-évaluation de DEPOLMED comprend également trois études de « *caractérisation de la charge polluante sur le littoral* ».

Les projets COGITO et AMCP-Pêche ont appliqué l'outil « Rose des vents » pour le suivi et l'évaluation des Aires Protégées (AP). Cet outil, développé par Oréade-Brèche, est utilisé par de nombreuses AP soutenues par le FFEM et permet une représentation simple du parcours de l'AP depuis son origine et de son efficacité de gestion, au fur et à mesure de ses évolutions.

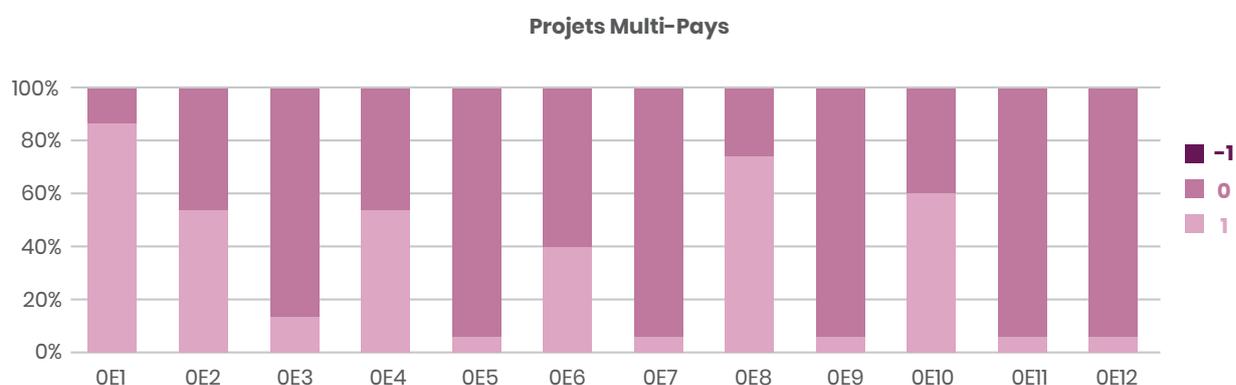
3.5 Des données insuffisantes pour constater des effets sur les milieux marins

Très peu d'évaluations *ex-post* mesurent et analysent les impacts des projets de l'AFD et du FFEM sur les écosystèmes marins. En effet, même pour les projets multi-pays avec impacts positifs attendus sur les écosystèmes, ces évaluations se limitent souvent à la mise en œuvre des activités, l'utilisation des fonds et la gouvernance du projet, et ne présentent pas de résultats en termes d'effets. Cependant l'absence de présentation des résultats ne signifie pas nécessairement l'absence d'effets ; les données pouvant ne pas (encore) avoir été collectées ou n'étant pas directement et systématiquement accessibles. Parmi les 40 projets du portefeuille étudié, 50 % avaient fait l'objet d'une analyse *ex-post*^[4], mais seuls 10 % de ces analyses *ex-post* faisaient référence aux relations entre le projet et les écosystèmes marins et côtiers. Dans la même perspective, seuls 15 % des rapports de suivi des projets analysés faisaient mention des écosystèmes marins et côtiers. En revanche, la totalité des analyses *ex-ante* disponibles y faisaient référence.

Les auteurs n'ont donc pas été en mesure de fournir une analyse de l'impact du portefeuille de l'AFD sur les écosystèmes marins et côtiers et l'analyse s'est concentrée sur les effets attendus sur ces écosystèmes (voir Graphique 3). Comme évoqué plus haut, l'analyse met en lumière la différence nette entre interventions pays et multi-pays, ces dernières étant associées à davantage d'effets attendus positifs sur un certain nombre d'OE – les plus fréquents étant la biodiversité (OE 1) et les écosystèmes et paysages côtiers (OE 8) – sans nécessairement disposer des cadres de suivi et mesure nécessaires pour quantifier ces effets une fois le projet mis en œuvre. Les effets positifs attendus des interventions pays sont le plus souvent associés à une réduction de la pollution (OE 9) et des déchets marins (OE 10), et correspondent à des projets d'infrastructures d'assainissement ou portuaires / de transport.

[4] Certains projets étaient encore en cours d'exécution lors de l'analyse.

Graphique 3 – Pourcentage de projets avec effets attendus positifs (+1), neutres (0) ou négatifs (-1) sur les OE



- OE1** Biodiversité
- OE2** Espèces non indigènes
- OE3** Récolte de poissons et crustacés exploités à des fins commerciales
- OE4** Réseaux trophiques marins
- OE5** Eutrophisation
- OE6** Intégrité des fonds marins
- OE7** Hydrographie
- OE8** Écosystèmes et paysages côtiers
- OE9** Pollution
- OE10** Déchets marins
- OE11** Énergie, y compris les bruits sous-marins
- OE12** Gaz atmosphériques

Focus Tunisie

Aucun des cinq projets évalués n'est en mesure de présenter des résultats quant aux effets positifs ou négatifs qu'ils auraient pu avoir au regard des OE concernés. Ce manque de résultats a plusieurs explications, dont certaines se combinent.

- Tout d'abord, **absence de résultats ne signifie pas absence d'effets**, les données n'étant pas systématiquement accessibles ou pas (encore) collectées. Le manque de données disponibles peut être imputable aux retards de mise en œuvre dont ont souffert les projets, notamment du fait de la crise Covid-19, mais aussi à la lenteur de certains processus de passation de marchés ; les activités n'ayant simplement pas été mises en œuvre tel que prévu. Enfin, la temporalité des projets peut limiter la mesure d'impact, dans la mesure où les projets s'achèvent avant que de réels impacts puissent être visibles du fait de la nature des projets qui portent uniquement sur la phase de travaux précédant celle d'exploitation, et/ou de l'inertie des milieux (19 STEP, DEPOLMED, COGITO) qui limite les effets observables à court terme.
- **L'absence d'objectifs clairs et indicateurs adéquats dans les cadres logiques** des projets (voir plus haut) participe également de la difficulté à présenter des résultats quant à leurs effets. En effet, les cadres logiques des projets contributifs dont la finalité n'est pas directement liée aux écosystèmes marins, ne comprennent généralement pas d'indicateurs associés à ces milieux, les effets ne sont donc ni mesurés ni présentés. D'autre part, lorsque ces indicateurs sont présents, ils ne sont pas systématiquement collectés du fait des facteurs mentionnés ci-dessus.
- **Si ces projets ont pu avoir des effets de levier sur la prise en compte de la biodiversité dans les politiques publiques, ils restent assez limités par les priorités économiques et sociales revendiquées de la Tunisie.** Certains projets étudiés ont participé à une meilleure prise en compte des enjeux marins dans les politiques publiques à travers l'appui à des processus législatifs (AMCP – Pêche, MEDFISHTUN) et à des réformes institutionnelles (DEPOLMED). Les interventions de l'AFD ont permis d'amorcer le dialogue entre les différentes parties prenantes du secteur de la pêche (MEDFISHTUN) et d'entériner des collaborations institutionnelles (DEPOLMED) et opérationnelles (COGITO). Le projet COGITO a permis la diffusion du concept et des méthodologies de co-gestion des AMP dans la région et contribué à la mise en réseau des acteurs de la conservation marine en Méditerranée. Dans le secteur de l'assainissement, secteur prioritaire pour la Tunisie, les nombreux projets de l'AFD l'ont amenée à être perçue comme un partenaire clé. Cependant, la stratégie de la Tunisie en matière d'assainissement est claire et définie et laisse peu d'espaces d'influence, d'autant plus que ces projets sont principalement financés au travers de prêts.

4. Recommandations

À la suite de l'analyse transversale, des recommandations stratégiques et opérationnelles ont été co-construites lors de l'atelier d'intelligence collective organisé avec les équipes de l'AFD en avril 2023. Ces recommandations ont été ensuite enrichies des analyses issues des évaluations ciblées. Elles s'organisent autour de cinq thèmes principaux :

- Poursuivre les ambitions de positionnement stratégique de l'AFD sur l'Océan
- Renforcer les partenariats stratégiques pour mieux prendre en compte les effets cumulatifs
- Développer les capacités de financement de l'AFD sur la thématique
- Renforcer et décloisonner le cadre opérationnel
- Améliorer les dispositifs de suivi-évaluation pour mieux prendre en compte et mesurer les effets et les impacts des projets Océan

4.1 Poursuivre les ambitions de positionnement stratégique de l'AFD sur l'Océan

- **Renforcer la prise en compte stratégique et opérationnelle des enjeux « Océan » au sein de l'AFD en fixant des ambitions stratégiques plus lisibles**, en interne et en ciblant certains agents clés sur des thématiques spécifiques ; mais également en externe pour se positionner auprès des contreparties potentielles et des autres bailleurs comme un acteur investi sur la thématique. Si le déploiement de la feuille de route Océan, déjà initié, pourra guider ces travaux, ces ambitions doivent également être fixées à un niveau plus stratégique à l'AFD. En effet, à l'image du Plan d'Orientation Stratégique (POS) 2018-2022 qui fixait notamment une ambition 100 % Accord de Paris, **l'AFD pourrait inscrire en priorité stratégique des ambitions « Ocean positive »** dans le POS 2023-2027 **dans la perspective de l'alignement de ses interventions avec le nouveau cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal.**

Les objectifs pourraient être déclinés selon les secteurs ayant des impacts anticipés « directs » ou « contributifs » sur l'Océan, ce qui pourrait créer un effet d'entraînement auprès des différentes équipes et contribuerait à encourager leur appropriation, comme cela a pu être le cas pour les cibles climat.

Un objectif intermédiaire pourrait consister en la définition de **nouveaux indicateurs « Ocean positive »** – qui pourraient directement s'arrimer aux cibles du cadre mondial.

À l'instar des autres bailleurs intervenant sur la thématique, l'AFD pourrait également élaborer une stratégie économie bleue, déclinée à partir des projets de Type 2 identifiés actuellement dans sa note de cadrage stratégique Océan.

- Dans le cadre de la feuille de route Océan de l'AFD, définir le plan d'action et assurer l'animation d'une « *task force Océan* ». Si les membres de la task force sont assez identifiés au sein du Groupe AFD et du FFEM, leurs objectifs et plans de travail ne sont pas, à ce stade, clairement déterminés. Enceinte de référence interne sur les sujets océan, la plateforme pourrait à la fois permettre d'orienter les discussions stratégiques sur la meilleure prise en compte des écosystèmes marins dans les interventions de l'AFD ; de travailler à l'amélioration des outils internes à l'AFD pour concourir à ce même objectif ; de répartir la participation des membres et la représentation de l'AFD (en rotation ou fixe) aux différents « chantiers » en cours ou au sein des plateformes de discussions multi acteur sur les enjeux Océan (cadre du FICS/Finance in Common notamment) ; de suivre la mise en œuvre de la feuille de route Océan.
- **Faire émerger une véritable approche Groupe AFD.** Une coordination plus étroite avec EF et Proparco pourrait permettre de capitaliser sur la mémoire institutionnelle des différentes structures, de mutualiser les efforts investis dans le développement de relations de travail avec les contreparties et autres acteurs présents, ainsi que de potentiellement combiner certaines approches de soutien à des secteurs clés. Au-delà du Groupe AFD, davantage de coordination entre l'AFD et le FFEM serait également bénéfique.
- **Harmoniser et rassembler les outils biodiversité existants.** L'AFD a déployé une série d'outils qui lui permettent d'intégrer ou de mesurer sa prise en compte de la biodiversité au moment de l'instruction des projets. La dispersion actuelle de ces outils rendant leur compréhension et appropriation plus difficile, les rassembler au sein d'une même « boîte à outils biodiversité » permettrait de clarifier leurs complémentarités et champs d'utilisation respectifs.

4.2 Renforcer les partenariats stratégiques pour mieux prendre en compte les effets cumulatifs

- **Améliorer la coordination et les synergies entre bailleurs sur les projets Océan.** Au-delà des efforts d'harmonisation des procédures, la coordination entre bailleurs pourrait encore être améliorée et devrait permettre de créer davantage de synergies sur une thématique d'importance commune.
- **Renforcer les partenariats avec les universités et les centres de recherche locaux** pour le suivi des projets et la recherche d'innovations. Ce type de partenariat pourrait contribuer à créer des communautés de pratiques à l'échelle nationale notamment pour renforcer l'ancrage de la connaissance produite à l'échelle locale et améliorer sa diffusion.
- **En Méditerranée, poursuivre et renforcer les réseaux régionaux/internationaux :** particulièrement foisonnants dans la région, ces réseaux nourrissent des réflexions actives sur les pratiques et les outils. Le soutien à ces réseaux, et leur implication dans des projets régionaux, a une vraie valeur ajoutée à la fois dans le partage de bonnes pratiques, mais également dans la formalisation de plaidoyers collectifs potentiellement plus impactants que ceux menés à l'échelle des organisations.

4.3 Développer les capacités de financement de l'AFD sur la thématique biodiversité marine

- **Mobiliser des subventions AFD** en complément des prêts pour acter l'engagement de l'AFD sur ces thématiques. Ces financements labélisés « océans » pourraient intégrer davantage les enjeux de biodiversité marine et prévoir des dispositifs de mesure. L'AFD pourrait aussi directement financer des investissements en faveur des écosystèmes marins ou des actions qui amélioreraient les impacts des interventions sur ces milieux.
- **Renforcer le partenariat avec l'UE pour financer avec des dons des activités innovantes en faveur de la biodiversité.** Les marges de manœuvre offertes par les subventions ouvrent davantage d'opportunités pour un plaidoyer en faveur d'une meilleure prise en compte des sujets de biodiversité marine dans des projets initialement orientés vers d'autres secteurs. Par exemple, la Facilité d'Investissement pour le Voisinage (FIV) de l'UE a pour but d'appuyer par une subvention des projets ayant un impact environnemental et/ou social positif.
- **Mobiliser l'AFD sur le développement de projets avec le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) ou Fonds Vert pour le Climat (FVC) ou des délégations de fonds de l'UE** afin de mobiliser des volumes de financement importants en subvention pour le passage à l'échelle d'opérations pilotes.

4.4 Renforcer et décloisonner le cadre opérationnel

- **Prioriser les zones d'intervention géographique des projets en tenant compte des enjeux liés à la biodiversité marine.** Cette priorisation devrait tenir compte de la sensibilité et de la vulnérabilité des milieux récepteurs. Il est essentiel par ailleurs d'analyser de manière continue les impacts potentiels des activités menées, afin de ne pas se limiter à des visions potentiellement réductrices.
- **Décloisonner le cadre opérationnel et développer une approche intégrée.** L'actuelle note de cadrage stratégique Océan de l'AFD prône une approche intégrée pour mieux prendre en compte les enjeux associés à la préservation des écosystèmes marins, mais cette approche se heurte à une démarche sectorielle qui laisse peu de place aux synergies. Les synergies entre prêt et subvention devraient permettre d'aller vers des approches plus intégrées à travers i) la mise en œuvre de composantes dont l'objectif principal est la préservation des écosystèmes (marins), uniquement permises par une subvention ; ii) la promotion de projets « Océan » mixtes prêt-don, la subvention permettant d'adoucir les conditions de prêt. Le développement de projets et évaluations intégrant différents secteurs devrait être favorisé pour mieux prendre en compte ces enjeux transversaux.
- **Mettre davantage à profit la marge de manœuvre offerte par des projets en subvention.** Au fur et à mesure que le sujet biodiversité gagne de l'importance dans l'agenda de l'AFD, envisager d'explorer certaines pistes avec les contreparties, qui peuvent inclure une meilleure prise en compte par exemple des sujets de conservation dans les plans d'aménagement des pêcheries ; l'exploration des interactions entre AMP et activités de pêche, etc.
- **Renforcer les dispositifs d'assistance technique prévus en appui aux projets, notamment en matière de suivi et d'évaluation.** L'assistance technique prévue devrait s'accompagner d'un budget réaliste et suffisant au regard des coûts associés à ce suivi. Il pourrait en outre être envisagé de continuer à fournir un tel appui après l'achèvement des activités, en particulier pour les projets d'assainissement qui clôturent peu de temps après la fin des travaux.

4.5 Améliorer les dispositifs de suivi-évaluation pour mieux prendre en compte et mesurer les effets et les impacts des projets Océan

- **Intégrer des indicateurs plus pertinents dans les cadres logiques**, reflétant les objectifs du programme et restant réalistes, en intégrant une approche par les pressions. Les études *ex-ante*, notamment concernant les risques E&S, sont riches de pistes d'indicateurs qui pourraient être incorporés dans les cadres logiques des projets.
- **Étoffer les cadres logiques avec des indicateurs de résultats, en s'inspirant des cadres d'indicateurs existants.** Le cadre DCSMM/IMAP, par exemple, est intéressant car il permet de déterminer les pressions sur lesquelles un programme intervient. Lorsque pertinent et possible, il est recommandé **d'arrimer les cadres logiques des projets aux cadres de suivi nationaux**, afin de s'aligner au mieux avec les politiques nationales et de profiter d'informations d'ores et déjà disponibles.
- **Étoffer le cadre d'indicateurs agrégables de l'AFD en considérant toute la logique d'intervention, des activités aux impacts** pour compléter la vision stratégique de l'AFD quant aux effets de ses interventions sur les milieux marins. L'adaptation du cadre d'indicateurs agrégables de l'AFD pourrait s'inspirer des études et cadres d'indicateurs existants, le principe n'étant pas de développer un cadre exhaustif mais de capturer quelques indicateurs clés.
- **Mettre en place un plan de suivi et évaluation dès le départ** : cela implique de récolter des données sur la situation initiale ou de référence. Cette approche contribuera à évaluer les impacts du programme et doit être intégrée au cadre logique.
- **Définir les temporalités, évaluer au bon moment.** La temporalité des projets peut limiter la mesure d'impact, quand les projets s'achèvent avant que les impacts puissent être visibles du fait de la nature du projet et/ou de l'inertie des milieux. L'évaluation doit donc être menée au moment adéquat si elle vise à quantifier les effets sur les écosystèmes marins.
- **Clarifier les rôles pour l'évaluation** : Cette démarche nécessite cependant de bien définir les sources de financement pour de telles études et de clarifier les rôles des institutions (bailleurs et contreparties nationales) dans leur conduite – ceci est d'autant plus valable dans le cas de projets multi bailleurs ou mobilisant différentes parties prenantes.
- **Réaliser des évaluations de résultats directement liées au projet plutôt que de chercher à mesurer les impacts** : Cette démarche est alignée avec l'approche par les pressions du cadre IMAP : au lieu de chercher à mesurer l'amélioration de la biodiversité (impact) du fait d'un projet, les indicateurs se concentrent sur la diminution des pressions (résultat)
- **Réaliser des évaluations d'impacts rigoureuses ciblées sur des projets emblématiques** : Enfin, l'attribution d'effets/impacts à un seul programme étant complexe et coûteuse, cette démarche pourrait ne concerner que quelques interventions identifiées et choisies pour leur pertinence ou importance stratégique.

Liste des acronymes

AADD	Avis et Analyse Développement Durable
ADB	Asian Development Bank
ADD	Cellule Avis développement durable de l'AFD
AES	Avis Environnemental et Social
AFD	Agence Française de Développement
AMP	Aire Marine Protégée
AP	Aires protégées
BERD	Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement
BMP	<i>Blue Mediterranean Partnership</i>
CDB	Convention sur la diversité biologique
CMB	Consortium méditerranéen pour la biodiversité
DCSMM	Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin
DPSIR	<i>Driver-Pressure-State-Impact-Response</i>
DRAN	Direction Régionale Afrique du Nord
EAA	Eau et Assainissement
EF	Expertise France
EIES	Étude d'Impact Environnemental et Social
E&S	Environnemental & Social
FFEM	Fonds Français pour l'Environnement Mondial
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FIV	Facilité d'Investissement pour le Voisinage
FVC	Fonds Vert pour le Climat
IFI	Institutions Financières Internationales
IMAP	Programme intégré d'évaluation et de suivi
MedPAN	Réseau des gestionnaires d'AMP en Méditerranée
MRESO	Maîtrise des risques environnementaux et sociaux
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODD	Objectifs de Développement Durable
OE	Objectif Écologique
OSC	Organisation de la Société Civile
PGES	Plan de Gestion Environnementale et Sociale
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
POS	Plan d'Orientation Stratégique
PPI-OSCAN	Programme petites initiatives pour les Organisations de la société civile d'Afrique du Nord
SBE	<i>Sustainable Blue Economy</i>
SEIS	Systèmes partagés d'information environnementale
STEP	Stations d'épuration des eaux usées
TPE/PME	Très petites entreprises/Petites et moyennes entreprises
UE	Union Européenne

**Agence française
de développement**
5, rue Roland Barthes
75012 Paris | France
www.afd.fr

Direction Innovation,
Stratégie et Recherche (ISR).
Département Évaluation
et Apprentissage (EVA).

Les Éditions Agence française de développement (AFD) publient des travaux d'évaluation et de recherche sur le développement durable. Réalisées avec de nombreux partenaires du Nord et du Sud, ces études contribuent à l'analyse des défis auxquels la planète est confrontée, afin de mieux comprendre, prévoir et agir, en faveur des Objectifs de développement durable (ODD). Avec un catalogue de plus de 1000 titres, et 80 nouvelles oeuvres publiées en moyenne chaque année, les Éditions Agence française de développement favorisent la diffusion des savoirs et des expertises, à travers leurs collections propres et des partenariats phares. Retrouvez-les toutes en libre accès sur editions.afd.fr. Pour un monde en commun.

Directeur de la publication Rémy Rioux
Directeur de la rédaction Jean-Claude Pires
Création graphique MeMo, Juliegilles, D. Cazeils
Conception et réalisation edeo-design.com
Dépôt légal 2^e trimestre 2024
ISSN 2425-7087
Imprimé par le service de reprographie de l'AFD

Pour consulter les autres publications de la collection ExPost :
www.afd.fr/fr/collection/evaluations-ex-post

Crédits et autorisations

License Creative Commons
Attribution - Pas de commercialisation
- Pas de modification
<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>

